



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 20 MARS 2023**

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2023
- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 février 2023 et des séances extraordinaires du 2 et 13 mars 2023
 - 2.2 Nomination du maire suppléant
 - 2.3 Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 3 au 5 mai 2023
 - 2.4 Demande d'appui de la Ville de Blainville – Finale des Jeux du Québec - Hiver 2026
 - 2.5 Autorisation de paiement – Chambre de commerce
 - 2.6 Autorisation de signature – Cession d'une partie du lot 3 889 006 (rue du Hêtre) et servitude
- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 3.1 Emprunts temporaires – Règlements 1287-2 et 1330
 - 3.2 Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance
 - 3.3 Émission d'obligations – Adjudication à la suite des demandes de soumissions publiques
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Embauche – Brigadière
 - 4.2 Amendement – Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle 2021-2025
 - 4.3 Autorisation de signature – Lettre d'entente CBU#26 – Syndicat des travailleuses et travailleurs cols bleus de la Ville de Sainte-Adèle
 - 4.4 Nomination de pompiers au grade d'éligible
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Reconduction de contrat – Services d'entretien ménager – Bâtiments municipaux – TP-2022-001
 - 5.2 Octroi de contrat – Vêtements de travail pour les cols bleus – TP-2302-MEC
 - 5.3 Mandat pour quatre ans à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
 - 5.4 Projet de conversion de luminaires de rues au DEL – Coûts complémentaires
 - 5.5 Demande de permis de voirie – Conversion des luminaires au DEL – route du MTQ
- 6. SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Reddition de compte – Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Apaisement de la circulation dans un parcours scolaire pour la construction de trottoir sur la route 117 près de la polyvalente Auguste-Norbert Morin
 - 6.2 Recommandation de paiement final et libération de la retenue – Travaux de construction d'un nouvel écocentre - GEN-2021-002
 - 6.3 REJET – Travaux – Aménagement de bureaux au Service d'urbanisme et environnement – ST-2307-T

7. URBANISME

Demandes de dérogations mineures

- 7.1 Lot 6 500 572, chemin des Hauteurs
- 7.2 1223-1225, chemin du Chantecler
- 7.3 1330, chemin de la Laurentie
- 7.4 Lot 6 350 401, rue des Mésanges
- 7.5 Lot 5 065 876, rue Rolland
- 7.6 Lot 5 065 302, chemin du Renard
- 7.7 2815, rue de la Traverse

7.8 Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 555, boulevard de Sainte-Adèle
- 1150, rue du Bourg-Joli
- 1001, rue Valiquette
- 1980, boulevard de Sainte-Adèle
- 169, boulevard de Sainte-Adèle

7.9 Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Lots 4 167 008, 4 167 009, 4 167 010 et 4 167 011 (rue Blondin)

7.10 Demande d'urbanisme – Modification du périmètre urbain et planification détaillée du secteur Chantecler

7.11 Demande d'urbanisme – Approbation d'un projet majeur de lotissement – U2022-048 – Rue de la Sonate

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Octroi de contrat – Fourniture de mobilier urbain – LOI-2302-MEC

8.2 Sélection des organismes – Barrage routier 2023

8.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat d'un service clés en main d'éclairage public pour l'année 2023 / ECLA-DSP-2023

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Approbation du bilan 2022 du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)

10. AVIS DE MOTION

10.1 Futur règlement 1314-2021-PC-2 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions afin de rendre le règlement davantage performant.

10.2 Futur règlement 1314-2021-Z-9 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les usages autorisés dans la zone ZC.1-004

10.3 Futur règlement 1333 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires

10.4 Futur règlement 1225-1 amendant le *Règlement 1225 concernant la prévention des incendies*

11. RÈGLEMENTS

11.1 Second projet de règlement 1314-2021-Z-8 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier certaines dispositions dans les types de milieux T4.1, T5.2, T5.3 et ZM et d'apporter des corrections générales à la réglementation d'urbanisme – ADOPTION

11.2 Règlement 1314-2023-DEM régissant la démolition des constructions – ADOPTION

11.3 Règlement d'emprunt 1336 décrétant un emprunt de 560 000 \$ pour des travaux de bouclage et de réfection du réseau d'aqueduc et des infrastructures de surface pour la rue du Skieur, entre la rue Zermatt et Montclair et une portion de la rue Montclair, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 560 000 \$ - ADOPTION

- 11.4 Projet de règlement 1314-2021-PC-2 amendant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions afin de rendre le règlement davantage performant – ADOPTION
- 11.5 Premier projet de règlement 1314-2021-Z-9 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les usages autorisés dans la zone ZC.1-004 – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 345 845, 82\$ pour la période du 4 au 10 février 2023.
 - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 533 705, 83\$ pour la période du 11 au 17 février 2023.
 - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 95 357,84\$ pour la période du 18 au 24 février 2023.
 - d) Incompressibles – Fonds d'administration – 514 486,53\$ pour la période du 25 février au 3 mars 2023.
 - e) Incompressibles – Fonds d'administration – 453 014,81\$ pour la période du 4 au 10 mars 2023.
 - f) Liste des comptes à payer au montant de 1 246 884,82\$ pour le mois de janvier 2023 ainsi que certaines factures du mois de décembre 2022 totalisant 181 451, 24\$.
 - g) Engagements au montant de 723 173,47\$ pour la période du 1er au 28 février 2023 ainsi que la liste au montant de 50 294,78\$ du mois de février des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- 12.2 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé temporaire col bleu (Journalier-chauffeur) au Service des travaux publics
- 12.3 Procès-verbal de correction résolution 2023-053
- 12.4 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé temporaire col bleu (Journalier-chauffeur) au Service des travaux publics
- 12.5 Dépôt du certificat de la greffière – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement de zonage 1314-2021-Z-7 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à encadrer les dispositions relatives aux résidences de tourisme et aux résidences principales (location à court terme)
- 12.6 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'une brigadière
- 12.7 Dépôt par la trésorière du rapport sur la *Loi sur les élections et référendum dans les municipalités*

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques